

*L'ajournement*LES DROITS ANTIDUMPING SUR LES POUTRES D'ACIER À
LARGES AILES

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, la réponse du secrétaire parlementaire au député de Capilano (M. Huntington) n'est rien de moins que trompeuse. Il est pour le moins trompeur de prétendre qu'Algoma entend faire tout ce qu'elle peut pour approvisionner le marché de l'ouest du Canada, surtout celui de la Colombie-Britannique, quand il y a à peine un mois, elle a imposé un système de répartition aux fabricants de l'Ouest, comme le sait le secrétaire parlementaire, fondé sur un pourcentage des fournitures de l'année précédente et, comme il le sait aussi, elles n'ont pas été élevées dans l'ouest du Canada. Cela signifie que les ventes vont diminuer. Il est pour le moins trompeur, je le répète, de prétendre qu'Algoma fera tout ce qu'elle peut pour approvisionner le marché de l'Ouest.

Le 20 juin, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) la question suivante:

Puisque Algoma ne produit que 13,000 tonnes et que la consommation canadienne est de 17,000 tonnes, il semble évident que cette société ne peut produire pour tout le Canada. Algoma a déjà imposé aux fabricants de l'Ouest un système de répartition, ce qui montre qu'elle ne peut suffire à approvisionner le marché régulièrement. Le premier ministre reconnaîtra-t-il maintenant les réalités du marché régional en Colombie-Britannique et donner à la Chambre l'assurance que les droits antidumping ne seront pas rétablis à la fin du mois?

Le premier ministre a répondu notamment que c'était une mesure temporaire prise avec l'accord de la Colombie-Britannique et des autres provinces, qui se sont montrées satisfaites de cette mesure visant à permettre à tous les intéressés de se réadapter à la situation. Les producteurs du Canada, y compris Algoma, avaient certes pour objectif de s'efforcer d'approvisionner tout le marché canadien, a dit le premier ministre. Il a ajouté que la mesure temporaire avait été rétablie afin de permettre aux divers intéressés de s'adapter à la situation courante.

La réponse du premier ministre s'applique bien en théorie mais elle est loin de la réalité. Je sais qu'il a fréquenté la London School of Economics et peut-être croit-il qu'il s'y trouve encore ou que le Canada est une petite île comme la Grande-Bretagne et qu'un seul producteur peut approvisionner toute l'île. Eh bien, j'ai des nouvelles pour lui. Le continent sur lequel nous vivons s'étend sur 4,000 milles de largeur et un seul fournisseur n'est pas en mesure de faire ce que le premier ministre s' imagine. Il faut donc tenir compte de la distance, nos frais de transport sont élevés, il y a des habitudes de marché, et il est humain et naturel que les producteurs approvisionnent d'abord les marchés voisins. Ils connaissent bien ce marché et savent ce dont il a besoin. Telle est l'attitude de l'Algoma. Elle approvisionne même le marché des États-Unis qui est très proche, avant de s'occuper de la Colombie-Britannique et voilà pourquoi elle néglige le marché national.

Aussi l'industrie de la construction en Colombie-Britannique s'en ressent. Cet après-midi encore, je parlais à un exploitant de la Colombie qui me disait qu'en janvier dernier, le prix d'un profilé japonais était de \$14.50. Aujourd'hui, le même article coûte \$25 car les Japonais ont été écartés du marché canadien par une décision du Tribunal anti-dumping.

Comme je l'ai déjà dit, l'Algoma a placé le marché de l'Ouest canadien sous un régime d'allocation, mais elle ne l'appelle plus ainsi. Désormais, elle parle de livraisons incertaines.

[M. Lumley.]

Elle ne peut dire quand elle livrera ni confirmer les commandes. Quiconque connaît un peu les affaires sait que pour pouvoir vendre, il faut promettre de livrer. Sinon, comment chercher à obtenir un contrat? Le premier ministre ne semble pas comprendre ce principe économique. Certaines compagnies industrielles disaient ce qui suit au premier ministre dans un télégramme daté du 5 juin:

● (2222)

L'industrie de la Colombie-Britannique est donc incapable d'acheter toutes les poutres d'acier à ailes larges dont elle aura besoin à des usines canadiennes dans le délai prescrit et ne peut pas non plus acheter les poutres à ailes larges de ses sources étrangères normales parce que les importateurs hésitent à importer ces poutres avant qu'on détermine quels seront les droits de dumping.

Par conséquent, l'industrie de la Colombie-Britannique est incapable de remplir dans les délais prévus les commandes pour les projets en cours ou de fixer des prix compétitifs pour des projets futurs à cause de l'incertitude de l'offre et des prix.

C'est ce qui se passe actuellement sur le marché de la Colombie-Britannique. Le premier ministre a déclaré que le gouvernement de la Colombie-Britannique et d'autres intéressés s'étaient dits satisfaits de la décision prise par le gouvernement. Pourquoi alors, dans son mémoire du 14 avril, le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il demandé deux révisions importantes de la décision prise par le Tribunal anti-dumping et pourquoi déclare-t-il ce qui suit dans sa conclusion:

Même si l'on peut justifier l'application de politiques économiques uniformes au sein d'un même pays, c'est un fait que ces politiques ont des répercussions bien différentes dans les diverses régions du Canada et c'est pourquoi nous demandons donc que vous montriez que vous comprenez ce principe en répondant à nos demandes.

La déclaration du premier ministre à la Chambre est donc tout à fait trompeuse.

J'en viens maintenant au facteur humain. Voici un extrait d'une lettre d'un homme de Kitimat qui dirige une petite industrie de fabrication:

Notre compagnie est assez nouvelle puisqu'elle n'a que quatre ans. Nous venons de terminer une rallonge qui nous donne 5,600 pieds carrés de surface de travail, ce qui nous permettra d'engager de 15 à 20 employés.

À l'heure actuelle, nous avons six employés, dont trois sont mariés et ont des familles. Le coût supplémentaire qu'entraînera ce tarif pourrait réduire notre charge de travail, ce qui nous forcerait à congédier nos employés actuels qui iraient grossir les rangs des chômeurs.

Le plus bête et le plus tragique dans cette histoire c'est que si l'on perd des emplois en Colombie-Britannique, cela n'en créera pas d'autres à Algoma qui fonctionne déjà à pleine capacité. À quoi rime ce genre de politique qui complique la situation des travailleurs de Colombie-Britannique? Le rôle du gouvernement c'est de rendre la vie plus facile et de faire régner plus de justice. Pourquoi n'admet-il pas son erreur en reconnaissant qu'il existe en Colombie-Britannique un marché régional qui mérite un traitement spécial?

M. Ed Lumley (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est vraiment regrettable qu'au cours du débat d'ajournement, le gouvernement ne dispose que de trois minutes pour répondre à chaque question. Des questions importantes comme celles qu'ont soulevées le député de Capilano (M. Huntington) le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), et les députés de ce côté-ci qui ont déjà présenté des instances au ministre, devraient obtenir une réponse plus approfondie.